

L'an deux mille onze, le cinq janvier à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize décembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19  
Membres titulaires présents ou représentés : 8  
Pouvoirs : 3  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 11

**Présents(es)**

Marcel BAGARD,  
Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,

Michèle EYBALIN,  
Bruno LAGIER,  
Hervé RASCLARD,

Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE

**Pouvoirs**

Annie AGIER à Michèle EYBALIN, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD, Jean-François SIAUD à Marc BONNARD

**Excusés(es)**

Jean-Marie BERTRAND, Marie BOUCHEZ, Corinne MOREL-DARLEUX

\*\*\*\*\*

**Objet : Etude juridique sur la gestion du réseau de chaleur de la commune de Veynes : accompagnement du SMBP dans le cadre du programme Aster Bois**

Une étude de faisabilité, aidée par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 80 %, a été effectuée sur la commune de Veynes concernant la réalisation d'un réseau de chaleur desservant les futurs équipements suivants :

- l'EHPAD de 89 lits ;
- la gendarmerie ;
- les logements sociaux.

Il ressort de cette étude la faisabilité d'un réseau de chaleur bois, une chaudière Gaz Propane assurant le secours éventuel.

La commune de Veynes assurant la maîtrise d'ouvrage de ce réseau, souhaite engager une réflexion sur le mode de gestion de cette activité de production et de revente de chaleur. Dans ce cadre, la commune souhaite se rapprocher d'un bureau spécialisé (juriste, avocat..) qui serait chargé de réaliser une étude sur les différents modes de gestion envisageables, et en soulignerait leurs coûts, avantages et inconvénients respectifs.

Le SMBP porte un programme AGIR-Aster Bois pour le développement de la filière bois-énergie. A ce titre, il accompagne les collectivités dans leurs démarches de création de chaufferies et de réseaux de chaleur au bois déchiqueté. Par ailleurs, fin décembre 2010, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a confirmé la prorogation de la convention Aster Bois jusqu'en février 2012.

Le Président propose donc d'accompagner début 2011 et dans le cadre de ce programme, la commune de Veynes pour réaliser cette étude juridique tant sur le plan technique que financier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve la proposition du Président, et l'autorise à signer tout acte relatif à cette action dans le cadre du programme AGIR-Aster Bois.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD